

Formulaire de demande de modification ou suppression d'un raccordement individuel au réseau public de distribution d'électricité géré par Électricité de Strasbourg Réseaux pour une installation de consommation d'électricité de puissance inférieur à 250 kVA

Résumé

Ce document fait partie des éléments constitutifs du dossier de demande de raccordement. Il présente les différentes fiches techniques à remplir dans le cadre d'une demande de raccordement d'une installation de consommation basse tension (BT) inférieure à 250 kVA sur le réseau public de distribution géré par le Distributeur ESR.

Le dossier de demande de raccordement permet au Distributeur ESR d'effectuer l'étude de raccordement de l'Installation et d'établir une proposition de raccordement au demandeur.

Version	Date de la version	Nature de la modification
V0	06 août 2009	Création du document
V1	01 février 2010	Mise à jour du document
V2	07 juillet 2010	Mise à jour du document
V3	06 janvier 2011	Mise à jour du document
V4	28 février 2011	Mise à jour du document
V5	30 septembre 2011	Mise à jour du document avec séparation des paliers > à 36 et < à 36 kVA. Ajout de la possibilité de demander une étude exploratoire. Création d'un formulaire spécifique aux raccordements existants.

MAÎTRE D'ŒUVRE : Architectes Bureau d'études Constructeurs

Raison sociale : Interlocuteur :

Téléphone : Fixe Portable Télécopie

E-mail :

Rue : N°:

Commune : Code Postal :

INSTALLATEUR ÉLECTRICIEN OU ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ CHARGÉ(E) DES TRAVAUX :

Raison sociale : Interlocuteur :

Téléphone : Fixe Portable Télécopie

E-mail

Rue : N°:

Commune : Code Postal :

OBJET DE LA DEMANDE :

- Modification de palier technique (puissance)
- Point de raccordement supplémentaire Transformation de bâtiment (changement de destination) ¹
- Déplacement du branchement existant ² Suppression/dépose du branchement existant
- Modification ou déplacement d'ouvrage électrique ³ → Merci de préciser :
- Installation de Pompe à chaleur ou de Climatisation Démontage/remontage potelet aérien
- Déplacement du coffret de branchement aérien
- Déplacement ou suppression compteur prendre contact avec votre fournisseur

DESTINATION DU RACCORDEMENT :**Raccordement individuel :**

- Domestique individuel Bi-familiale Nbre d'étages RDC+ :
- Professionnel, Entreprise ou Collectivité publique: Activité.....

Raccordement existant :

- Collectif Individuel

Veuillez indiquer la Référence Technique du Point de Livraison (RTPL) : 67___/E_/_____

La RTPL est indiquée dans un cadre à gauche de votre facture d'énergie électrique

Nbre de logements déjà alimentés :	Nbre de logements supplémentaires à créer :
--	---

Raccordement collectif, lotissement, tertiaire ou Z.A. neuf : → Veuillez utiliser la demande de raccordement pour un ensemble groupé (création de plusieurs points de livraison) disponible sur le site www.es-reseaux.fr**Producteur autonome d'électricité :** → Veuillez utiliser la fiche de collecte producteur disponible sur le site www.es-reseaux.fr¹ Ex : Transformation d'une surface commerciale en logements, ou inversement, etc...² Vous souhaitez déplacer un branchement déjà existant et créer un nouveau point de livraison³ Déplacement d'ouvrage électrique autre que le branchement (poteaux, lignes électriques et armoires de transformation)

EQUIPEMENT :**Informations obligatoires lorsque votre projet comprend une
Pompe à chaleur ou climatisation (joindre une fiche technique dans ce cas)**

Marque : Type :

Intensité au démarrage absorbée par le moteur entraînant le compresseur : A (ampères)

Puissance électrique absorbée :kW monophasé Triphasé Limiteur de puissance au démarrage : oui non **PALIER TECHNIQUE DE RACCORDEMENT :** (Cf. barème du distributeur pour la facturation des raccordements)**Raccordement Basse Tension monophasé de puissance =< à 12 kVA:**

- Inférieure à 3 kVA (*Utilisation Longue professionnel uniquement*) → Préciser la puissance prévisionnelle utilisée :kVA.
- Inférieure ou égale à 9 kVA (immeuble collectif uniquement) → Préciser la puissance prévisionnelle utilisée :kVA.
- Inférieure ou égale à 12 kVA → Préciser la puissance prévisionnelle utilisée :kVA.

Raccordement Basse Tension triphasé de puissance =< à 36 kVA :

- Inférieure ou égale à 18 kVA → Préciser la puissance prévisionnelle utilisée :kVA.
- Inférieure ou égale à 36 kVA → Préciser la puissance prévisionnelle utilisée :kVA.

Raccordement Basse Tension triphasé de puissance > à 36 kVA :

- Supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 60 kVA → Préciser la puissance prévisionnelle utilisée :kVA.
- Supérieure à 60 kVA et inférieure ou égale à 90 kVA → Préciser la puissance prévisionnelle utilisée :kVA.
- Supérieure à 90 kVA et inférieure ou égale à 120 kVA → Préciser la puissance prévisionnelle utilisée :kVA.
- Supérieure à 120 kVA et inférieure ou égale à 180 kVA → Préciser la puissance prévisionnelle utilisée :kVA.
- Supérieure à 180 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA → Préciser la puissance prévisionnelle utilisée :kVA.

Raccordement Haute Tension de puissance supérieure à 250 kVA → Veuillez utiliser la demande pour un raccordement individuel Haute Tension disponible sur le site www.es-reseaux.fr

DEMANDE D'ETUDE ET CERTIFICATION DES DONNEES :

Etude de raccordement au réseau Public de Distribution

Je prends note qu'ÉS Réseaux selon les textes en vigueur :

- me fera parvenir une Proposition Technique et Financière relative à la part des équipements à ma charge,
- transmettra le cas échéant à la Commune concernée par mon projet, une Proposition Technique et Financière relative à la part des équipements publics à la charge de la collectivité.

Cette Proposition Technique et Financière initiale n'est pas facturée. Néanmoins, toute nouvelle Proposition Technique et Financière demandée pour le même objet et dans un délai d'un an sera facturée selon les modalités du catalogue de prestations d'ÉS Réseaux (catalogue disponible sur le site www.es-reseaux.fr).

P.m. : pour toute situation non prévue par le présent document, merci de joindre un courrier explicatif précisant votre demande.

INFORMATIONS SUR L'AUTORISATION D'URBANISME :

OUI, mon projet nécessite une Autorisation d'Urbanisme (*permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, etc*)

Si oui : Numéro de l'Autorisation d'Urbanisme :
Date de dépôt de l'Autorisation d'Urbanisme :

Joindre obligatoirement la copie de la notification de l'autorisation d'urbanisme si votre projet y est soumis

NON, mon projet ne nécessite pas d'Autorisation d'Urbanisme. Dans ce cas, l'intégralité des frais de raccordement seront à ma charge (art. 18 loi 2000-108 du 10 février 2000) et détaillés dans la proposition technique et financière qui sera établie par ÉS Réseaux

ACCES AUX INFORMATIONS : HABILITATION D'UN TIERS :

Vous avez la possibilité d'habilitier un tiers auprès du GRD-ES Réseaux à accéder à des informations relatives au raccordement.

Le tiers peut être un fournisseur d'électricité, un professionnel (installateur, bureau d'étude...), voire un particulier.

Si le tiers que vous avez habilité dans le cadre de la présente demande est un fournisseur d'énergie, le GRD-ES Réseaux propose de mettre à disposition de ce dernier les informations qui permettront de faciliter la procédure de première mise en service de votre installation (voir liste des fournisseurs actifs sur le territoire du GRD-ES Réseaux sur le site www.es-reseaux.fr).

Nota: en application de l'article 66-2 de la loi du 10/07/2005 modifié par la loi du 07 décembre 2010, ont la possibilité de bénéficier du tarif réglementé de vente proposé sur la zone de desserte du GRD-ES Réseaux par le fournisseur ES Énergies Strasbourg :

- les consommateurs finals domestiques et non domestiques souscrivant une puissance électrique égale ou inférieure à 36 kVA.
- jusqu'au 31 décembre 2015 les consommateurs finals souscrivant une puissance électrique supérieure à 36 kVA.

Avez-vous habilité un tiers ? Oui Non

Personne ou société autorisée :

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme dûment habilité(e) à cet effet

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fixe Portable Télécopie

E-mail

OBSERVATIONS ET COMPLEMENTS EVENTUELS :

.....
.....
.....

Nom et qualité du signataire de la présente demande de raccordement :

.....
.....

Date de la demande	Cachet et signature du demandeur du raccordement
.....

Récapitulatif des pièces à joindre au formulaire

Pièce	Est-elle obligatoire
Les 5 pages du formulaire	Oui
Plan de situation	Non, sauf si nécessaire à la compréhension de la demande et la localisation précise du projet
Plan de masse	Non, sauf si nécessaire à la compréhension de la demande et la localisation précise du projet
Notification d'autorisation d'urbanisme	Oui (non nécessaire pour une demande d'étude exploratoire)
Fiche technique de la pompe à chaleur	Oui, si il y a une pompe à chaleur
Photos du terrain à raccorder	Non, mais vivement souhaité
Mandat/autorisation	Oui, si appel à un tiers habilité

Types de documents attendus

Plan de situation

Le plan de situation donne la situation géographique d'un terrain au sein de la commune dont il dépend. Ce document vous est demandé par ESR lors de votre demande de raccordement.

Pour obtenir votre plan de situation, réalisez un extrait du plan cadastral de votre commune que vous pourrez consulter sur www.cadastre.gouv.fr.

Plan de localisation de la parcelle : plan permettant de localiser votre terrain (par exemple le plan cadastral fourni lors de votre demande du permis de construire).

Exemples

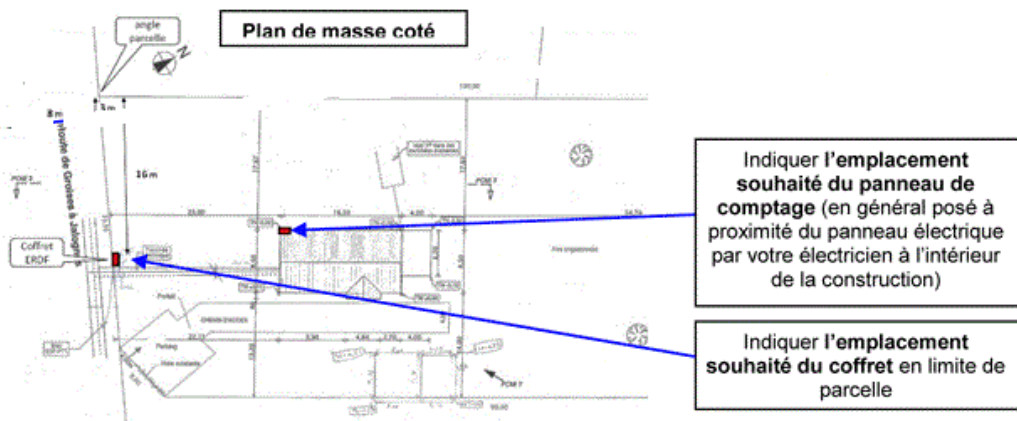


Plan de masse

Le plan de masse des constructions à édifier ou à modifier présente l'emplacement d'un projet de construction par rapport à son voisinage. Il indique les limites et l'orientation du terrain, l'implantation et la hauteur de la construction, les voies de desserte et les raccordements aux réseaux (électrique, gazier...). ESR vous demande de le joindre à votre demande de raccordement.

Pour obtenir votre plan de masse, adressez-vous à votre architecte, votre maître d'œuvre, votre bureau d'études ou votre constructeur.

Plan de Masse C'est un plan « vu d'avion », fourni avec votre demande de permis de construire mais que vous pouvez réaliser vous-même.



Ⓛ Nous attirons votre attention sur le fait que l'emplacement définitif du coffret extérieur est conditionné par la proximité du réseau électrique. Dans certains cas, il est donc possible que l'emplacement retenu soit différent de votre souhait. L'emplacement définitif de votre coffret extérieur vous sera précisé dans la proposition de raccordement.

Photos : si votre raccordement ne concerne pas une construction dans un lotissement déjà viabilisé, merci de nous communiquer une ou plusieurs photos (taille maximale : 400 Ko) du terrain côté voie publique, en indiquant l'emplacement souhaité du coffret de comptage, ainsi qu'une photo du poteau ESR si le réseau d'électricité est aérien.

